

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020 à 18H

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Philippe CAYRE
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Patrice BION, Sylvie CHAUNY, Thierry LAMBINET.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

**CONVENTION PORTANT SUR LA LABELLISATION TERRITOIRE VÉLO
AVEC LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME (FFCT)**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

52

Vu les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence obligatoire « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme ; ».

Considérant l'intérêt du territoire à promouvoir ses atouts en matière de cyclotourisme.

Le 3 mars 2020, La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne se portait candidate au label Territoire Vélo défini par la Fédération Française de Cyclotourisme. Après avoir reçu les auditeurs, les 10 et 11 septembre 2020, et après avoir réuni son jury, la FFCT a décidé d'attribuer son label à la Communauté de communes pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Par le biais de cette convention, la FFCT s'engage à :

- Communiquer et assurer la promotion nationale du label « Territoire Vélo » (sites Internet www.ffvelo.fr et www.veloenfrance.fr, éditions, ...)
- Promouvoir la Communauté de communes Thiers Dore et Montagnes labellisée et les objectifs du label sur ses différents événements,
- Participer conjointement avec ses structures et ses partenaires, à l'animation des événements mis en place par le label « Territoire Vélo »,
- Fournir un kit de communication sur le label

Elle pourra également apporter son assistance technique sur sollicitation de la Communauté de communes.

De son côté la Communauté de communes s'engage à respecter les critères du label territoire Vélo, développer des actions en faveur du développement de la pratique du vélo sous toutes ses formes (aménagement, actions de sensibilisation...), intégrer le logo Territoire Vélo aux documents de promotion touristique, site internet de TDM et de la Maison du Tourisme (MDT), et à verser à la FFCT une cotisation annuelle : 37 425 habitants en 2017 (Source INSEE) : 1 871,25 euros.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature de la convention de labellisation Territoire Vélo avec la Fédération Française de Cyclotourisme,
- **Inscrit** le montant de la Cotisation au budget prévisionnel 2021,
- **Autorise** le président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 47	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

